



## LA COMPTABILITE DES PROFESSIONS LIBERALES

### Objectifs :

Acquérir des notions de tenue de comptabilité des Professions Libérales afin de remplir vos obligations vis-à-vis de l'Administration Fiscale et de l'Association Agréée.

### Programme détaillé :

- ✓ Généralités sur les Professions Libérales et les Bénéfices Non Commerciaux,
- ✓ Missions des Associations Agréées et contrôle de la comptabilité,
- ✓ Tenue des documents comptables (la nomenclature comptable, exercice sur les recettes, exercice sur les dépenses, rapprochement bancaire),
- ✓ Etablissement de la déclaration n°2035 et de ses annexes (tableau des immobilisations et amortissements, charges mixtes...),
- ✓ La balance de trésorerie (frais automobile, abattements spécifiques des médecins conventionnés de secteur 1...),
- ✓ Les principales autres déclarations fiscales à déposer.

### Personnes concernées :

Toute personne exerçant une profession libérale.

### Modalité /Méthode :

Le travail se fait en salle de formation et en petit groupe de 10 personnes.

**Animation :** Laurence IRASTORZA et Michel BEYRIE

**Durée :** 8h soit 1 journée de formation collective

**Lieu :** Assaprol, le Busquet V, 68 Avenue de Bayonne à ANGLET

Groupe limité à 10 Personnes.